

Françoise Nyssen privée d'édition par le gouvernement

La ministre de la culture s'est vu retirer la régulation de ce secteur pour éviter tout conflit d'intérêts avec ses anciennes fonctions chez Actes Sud

C'est une nouvelle pierre dans le jardin de Françoise Nyssen. Selon un décret, publié mardi 10 juillet au *Journal officiel*, la ministre de la culture ne peut plus s'occuper de « la régulation économique du secteur de l'édition littéraire », un domaine pourtant stratégique de son ministère. De même, elle ne pourra plus exercer de tutelle sur le Centre national du livre (CNL) et devra se tenir éloignée de toute décision concernant la maison d'édition Actes Sud. Les deux premières fonctions seront désormais exercées par le premier ministre, Edouard Philippe.

Cette décision a été prise à la demande de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), chargée d'étudier les éventuels conflits d'intérêt des membres du gouvernement. Avant de devenir ministre, Françoise Nyssen dirigeait, avec son mari, Jean-Paul Capitani, la maison arlésienne Actes Sud, numéro dix de l'édition en France, avec 80 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2017 (+ 5,2 % par rapport à 2016) et 2,9 millions de bénéfice net, selon le dernier classement de *Livres Hebdo*. Des fonctions jugées incompatibles avec certaines tutelles exercées par le ministère de la culture.

Caractère tardif

Lors de son entrée au gouvernement, le 17 mai 2017, M^{me} Nyssen avait pourtant mis fin aux mandats qu'elle exerçait au sein d'Actes Sud, que ce soit au conseil d'administration de la maison mère ou dans ses différentes filiales. Mais elle a gardé un lien capitalistique puisque, selon son entourage, elle jouit de l'usufruit des parts détenues par ses enfants dans la mai-

Cette décision fragilise un peu plus la ministre, critiquée pour ses difficultés à porter politiquement ses dossiers

son d'édition. De plus, la HATVP prend en compte les cinq années précédant l'entrée au gouvernement pour déterminer les risques de conflit d'intérêt avec les fonctions ministérielles exercées.

« Le CNL distribuant des subventions aux éditeurs, la HATVP a considéré que Françoise Nyssen ne pouvait exercer d'autorité sur cet organisme », explique-t-on, notamment, au ministère de la culture. Selon cet organisme public, les éditions Actes Sud ont touché 264167 euros d'aides à la publication, à la traduction et à la numérisation des catalogues en 2016, et 111 505 euros l'année suivante.

Si ce décret apparaît logique, compte tenu des anciennes fonctions exercées par M^{me} Nyssen, on peut s'interroger sur son caractère tardif, quatorze mois après l'entrée au gouvernement de l'ancienne éditrice. « La HATVP a pris du retard » dans ses investigations, justifie-t-on rue de Valois, alors que les premiers échanges entre le ministère et l'autorité de contrôle ont débuté en... août 2017. « Il fallait du temps pour tricoter une frontière fine », reconnaît-on à Matignon. Confrontée elle aussi à un risque de conflit d'intérêt, lié à la présidence de l'Inserm exercée par son mari, Yves Lévy, la ministre des solidarités et de la santé, Agnès

Buzyn, s'était vu retirer la tutelle de l'organisme public de recherche treize jours seulement après son entrée au gouvernement.

Cette décision fragilise un peu plus Françoise Nyssen, dont les difficultés à s'imposer au sein de son ministère sont régulièrement relevées. Alors que son arrivée rue de Valois avait été saluée par les milieux de la culture, qui voyaient dans son exigence en matière d'édition de bons augures pour son action de ministre, l'ancienne diplômée de chimie et d'urbanisme est aujourd'hui critiquée pour son manque d'ambition et ses difficultés à porter politiquement ses dossiers. « Une décision est tombée, j'en prends acte, et, ce qui m'importe, c'est de continuer à faire. Je suis là pour faire », a réagi, mardi, M^{me} Nyssen auprès de l'AFP.

Relations tendues

A entendre l'entourage de la ministre, cette décision n'a en tout cas rien à voir avec l'affaire immobilière révélée en juin par *Le Canard enchaîné*, qui a épinglé l'ex-éditrice pour des irrégularités lors de travaux menés sans autorisation, à partir de 2011, au siège de la maison Actes Sud, à Arles (Bouches-du-Rhône). Selon l'hebdomadaire, ce n'est qu'après l'entrée au gouvernement de M^{me} Nyssen que l'éditeur aurait entrepris des démarches pour régulariser ces travaux. « Je regrette ces négligences », a déclaré la ministre dans un entretien à *La Provence*, le 2 juillet.

Coincidence, la publication de ce décret intervient à un moment où les relations entre le ministère de la culture et le monde de l'édition sont tendues. Depuis des mois, les représentants des auteurs demandent à être entendus sur la réforme des retraites et la hausse non compensée de la

CSG. Le 22 juin, l'auteur de bande dessinée Joann Sfar avait poussé un cri d'alarme sur France Inter, estimant qu'«une profession [était] en train de crever au nom d'une réforme». «L'histoire rappellera que c'est une ministre éditrice qui a massacré les écrivains», dont 41 % gagnent déjà moins que le smic, avait ajouté le créateur du *Chat du rabbin*. Vincent Montagne, le président du Syndicat national de l'édition, avait lui-même alerté Emmanuel Macron lors de sa visite au Vatican, le 26 juin, un déplacement auquel l'éditeur avait été invité.

Lundi 9 juillet, la Société des gens de lettres, l'Association des traducteurs littéraires, la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse et le groupement des auteurs de BD du Syndicat national des auteurs et des compositeurs ont également organisé un happening dans

les jardins du Palais-Royal, sous les fenêtres du ministère de la culture, pour célébrer «l'enterrement du livre de demain».

Face à une telle charge, un cycle de négociations, au rythme de deux rencontres par mois, a démarré lundi 9 juillet entre les ministères de la culture, celui des affaires sociales et les représentants des auteurs. Interrogée par l'AFP, Françoise Nyssen a déclaré qu'elle allait continuer à piloter cette concertation sur la réforme du statut social des artistes auteurs. «Je suis vraiment à la manœuvre sur cette question qui est importante et me tient à cœur», a-t-elle assuré. De la même façon, elle continuera de s'occuper des bibliothèques, précise son entourage. Mais tout ce qui concerne l'écosystème des librairies sortira de son champ d'action. ■

**CÉDRIC PIETRALUNGA
ET NICOLE VULSER**